



# ATHLÉTISME EN SALLE

## RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

### 2023-2024

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE IMPORTANT A LIRE :**

**REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS DE L'ANNEE EN COURS**

Révisée le 01 septembre 2023 : (CSS 2022-2023 # 1)

Mise à jour le : 13 septembre 2023

EN TANT QUE QU'ATHLÈTE, ENTRAÎNEUR OU SPECTATEUR DU RSEQ LAC-SAINT-LOUIS,  
MON COMPORTEMENT A UN IMPACT SUR MON ECOLE, MON SPORT, MES COEQUIPIERS,  
MES JOUEURS, MES ADVERSAIRES, MON ENTRAINEUR, MES PARTISANS ET SUR MOI-MEME.

### **PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST :**

L'ESPRIT SPORTIF

LE RESPECT

LA DIGNITÉ

LE PLAISIR

L'HONNEUR

#### **L'ESPRIT SPORTIF... J'Y CROIS**

- ③ Je prends connaissance des règles écrites et non écrites du sport et m'engage à les respecter
- ③ J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité
- ③ Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs
- ③ J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés
- ③ J'accepte les erreurs de mes coéquipiers car il m'arrive d'en faire également.
- ③ Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- ③ Je refuse de gagner ou de perdre par des moyens illégaux et par tricherie

#### **LE RESPECT... J'Y CROIS**

- ③ Je considère un adversaire sportif comme étant indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- ③ J'agis en tout temps avec courtoisie et respect envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les marqueurs, les adversaires et les spectateurs.
- ③ Je suis capable de m'exprimer sans utiliser de langage injurieux, agressif ou irrespectueux
- ③ Je respecte les installations de l'école qui m'accueille pour disputer la partie.
- ③ Je respecte mon engagement envers mes coéquipiers, mes entraîneurs et mon équipe jusqu'au bout.

#### **LA DIGNITÉ... J'Y CROIS**

- ③ Je fais preuve de sang-froid et maîtrise mes gestes et mes paroles face aux autres participants.
- ③ Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite et j'accepte la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.

#### **LE PLAISIR... J'Y CROIS**

- ③ Je joue pour m'amuser d'abord et avant tout.
- ③ Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- ③ Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'une bannière.

#### **L'HONNEUR... J'Y CROIS**

- ③ Je représente mon équipe, mon école et mon instance régionale du RSEQ.
- ③ Je véhicule et projette les valeurs positives de mon sport et de mon école.
- ③ Je fais partie des ambassadeurs de mon école et du RSEQ.

**JE SUIS LE RSEQ.**

## TABLE DES MATIERES

1. Catégories d'âge .....	4
2. Surclassement (Modifié le 06/09/2023) .....	4
3. Composition de la délégation-école .....	4
4. Modification aux inscriptions.....	4
5. Classement.....	5
6. Récompenses .....	5
7. Épreuves.....	6
8. Règlements spécifiques (Modifié le 06/09/2023) .....	6
9. Procédures de réclamation et appels .....	8
10. Règlements .....	8
11. Dispositions particulières.....	8
12. Officiels .....	9
ANNEXE 1 Procédures de réclamation et appels.....	10
ANNEXE 2 Grille de préparation des relais .....	12

## 1. CATEGORIES D'AGE

- 1.1 Les catégories d'âges sont celles définies à l'annexe 1 de la réglementation régionale administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis.

## 2. SURCLASSEMENT (MODIFIÉ LE 06/09/2023)

- 2.1 Le simple surclassement est permis. Toutefois, un élève-athlète surclassé le demeurera pour toutes ses épreuves individuelles.
- 2.2 Pour les relais, le simple surclassement est permis sans obligation d'être surclassé dans les épreuves individuelles.
- 2.3 Pour les épreuves individuelles, l'athlète qui se qualifie pour le championnat provincial scolaire devra participer dans cette même catégorie.

## 3. COMPOSITION DE LA DELEGATION-ECOLE

- 3.1 Chaque école peut inscrire un maximum de trois (3) athlètes par épreuve ;
- 3.2 Chaque athlète peut participer à un maximum de trois (3) par épreuve ;
- 3.3 Chaque athlète peut participer à un maximum d'un (1) relais ;
- 3.4 Tableau de la répartition des épreuves pour un athlète :

Option	Piste	Pelouse	Relais
# 1	2	1	1
# 2	1	2	1

- 3.3 RELAIS : Une équipe par épreuve/école  
 Pour les relais, chaque école peut inscrire une (1) seule équipe pour chacune des catégories.  
**MAXIMUM DE 6 EQUIPES PAR ÉCOLE**
- 3.3.1 L'inscription des équipes de relais doit se faire sur le site d'inscription en ligne en même temps que l'inscription des épreuves individuelles.
- 3.3.2 Il n'est toutefois pas nécessaire d'annoncer tout de suite la composition de vos équipes, l'identité de vos coureurs ainsi que l'ordre dans lequel ils courront devront être confirmés le jour de la compétition et ce avant 13h00.

## 4. MODIFICATION AUX INSCRIPTIONS

Un maximum de cinq (5) modifications ou substitutions (pas de nouvelle inscription) par école sera permis, dont une (1) seule modification aux épreuves de piste.

- 4.1 DESCRIPTION :

### Substitution intégrale :

Modification impliquant le transfert total des épreuves de l'athlète A (absent) à l'athlète B.  
 L'attribution de ces épreuves ainsi que le numéro de dossard pourra se faire dans son intégralité à un nouvel athlète de même sexe et de même catégorie.

### Modification aux épreuves :

Toute autre manipulation aux épreuves sera considérée comme une modification.

Ex. 1 : Athlète X inscrit au 100m, mais désirant faire le 200m.

Retrait du 100 mètres et ajout au 200m (1 modification aux épreuves).

Ex. 2 : Athlète Y absent inscrit à 3 épreuves,

Redistribution de ces épreuves à 3 différents athlètes (3 modifications aux épreuves).

- 4.2 Toute modification ou substitution doit être fait dans la même catégorie sexe.
- 4.3 A l'exception d'une substitution intégrale, aucun ajout d'athlète ne sera accepté.
- 4.4 Seules les épreuves pour lesquelles un athlète y était déjà assigné pourront être redistribuées.
- 4.5 Aucun ajout d'épreuve ne sera permis.
- 4.6 DÉLAIS : Toute modification ou substitution doit être déclarée par écrit et sur le formulaire de modification/substitution. Ce dernier doit être remis à la coordonnatrice de l'évènement, au maximum 30 minutes avant le début du championnat (heure prévue à l'horaire).
- 4.7 SANCTION : Passé la période de modification/substitution, toute anomalie dans le nombre maximum d'épreuve par athlète sera vérifiée. L'athlète fautif sera disqualifié de la dernière épreuve ajoutée.

## 5. CLASSEMENT

- 5.1 Le classement des écoles dans chaque catégorie sera déterminé par la somme des points obtenus par les huit (8) premiers participants de chaque épreuve.
- 5.2 Pour chaque épreuve, les points seront attribués selon le barème suivant :

Position	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>
Points	9	7	6	5	4	3	2	1

- 5.3 Ce barème de points s'applique aux épreuves individuelles ainsi qu'aux épreuves de relais.

## 6. RECOMPENSES

- 6.1 Médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux trois (3) premiers concurrents de chaque épreuve.
- 6.2 Pour chacune des catégories, une bannière CHAMPIONS ou CHAMPIONNES sera remise à l'école ayant cumulé le plus grand nombre de points au total des épreuves.
- 6.3 Une bannière ECOLE CHAMPIONNE sera remise à l'école ayant cumulé le plus de point toute catégorie confondue.

## 7. ÉPREUVES

Catégorie →	BF	BM	CF	CM	JF	JM
<b>PISTE</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
60 m	X	X	X	X	X	X
150 m	X	X				
200 m			X	X	X	X
800 m	X	X	X	X	X	X
1200 m	X	X	X	X		
1500 m					X	X
60 m haies	30 po	30 po	30 po	33 po	30 po	36 po
Relais 4 x 60m navette	X	X				
Relais 4 x 200m			X	X	X	X
Catégorie →	BF	BM	CF	CM	JF	JM
<b>PELOUSE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Saut en hauteur	1m00	1m10	1.05	1.15	1.15	1.25
Saut en longueur	X	X	X	X	X	X
Lancer du poids	2 kg	3 kg	3 kg	4 kg	3 kg	5 kg

Note : La hauteur des haies et le poids des engins sont ceux décrétés par la FQA pour chaque catégorie.

## 8. REGLEMENTS SPECIFIQUES (MODIFIE LE 06/09/2023)

- 8.1 L'accès à la piste ainsi qu'aux plateaux de saut et lancer sera restreint aux compétiteurs de l'épreuve lorsqu'ils ne seront pas en compétition, les élèves devront demeurer dans les gradins.
- 8.2. ÉPREUVES DE PISTE
- 8.2.1 L'annonceur procédera à deux appels :
- le premier 20 minutes avant l'heure prévue,
  - le deuxième et dernier appel 10 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve.
  - Les athlètes devront se rendre à la ligne de départ de l'épreuve où un officiel majeur prendra les présences.
- 8.2.2 Seuls les épreuves de 60 mètres ont des finales. Les six (6) meilleurs temps accèdent à la finale.
- 8.2.3 150m, 200m, 800m, 1200m, 1500m, courses de haies et relais : par sections chronométrées.
- 8.2.4 Épreuves avec départ de masse (800, 1200, et 1500 mètres).  
 Chaque athlète sera placé par l'officiel en fonction de l'ordre établi au préalable.

8.2.5 Tableau des spécifications par catégorie pour les courses de haies.

60m haies	BF	BG	CF	CG	JF	JG
Distance de l'épreuve (m)	60	60	60	60	60	60
Hauteur des haies (po)	30	30	30	33	30	36
Espacement des haies (m)	7.5	7.5	8	8.5	8.5	9.14
Distance du départ à la 1 <sup>ère</sup> haie (m)	12	12	12	13	13	13.72
Nombre de haies	5	5	5	5	5	5
Couleur de marquage	Rouge	Rouge	Noir	Jaune	Jaune	Bleu

8.2.6 EPREUVE DE RELAIS

Toutes les équipes de relais devront être présentes au centre de la piste afin de procéder aux appels, consignes et organisation des vagues pour les départs.

Les témoins officiels seront ceux fournis par le comité organisateur.

- Précision sur le relais benjamin 4x60 mètres navette :
  - Cette course sera courue entièrement en corridor ;
  - Le relais se déroule sans témoin ;
  - Le contact entre les relayeurs doit se faire dans la zone d'échange.

8.3 ÉPREUVES DE PELOUSE

8.3.1 L'annonceur procédera à deux appels :

- Le premier 20 minutes avant l'heure prévue,
- Le deuxième et dernier appel 10 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve.
- Les athlètes doivent se présenter directement au plateau de l'épreuve.

8.3.2 L'athlète qui doit quitter pour faire une autre épreuve doit d'abord avertir l'officiel et revenir rapidement afin de compléter ses essais. Il ne sera toutefois pas possible de compléter ses essais si l'officiel a déjà annoncé les huit (8) meilleurs résultats.

8.3.3 Pour qu'un élève-athlète puisse accéder à la finale d'une épreuve de saut ou de lancer, il doit préalablement avoir réussi un (1) de ses essais en ronde préliminaire.

PELOUSE	Saut en hauteur	Saut en longueur	Lancer du poids
Nombre d'essai	2	2	2
Essai Consécutif	OUI	NON	NON
Nombre de finaliste	8	8	8
Essai supplémentaire aux finalistes	1	1	1

## 9. PROCEDURES DE RECLAMATION ET APPELS

- 9.1 Seuls les responsables des délégations identifiés par leur institution et les élèves-athlètes directement impliqués pourront faire une demande de réclamation concernant les résultats d'une épreuve ;
- 9.2 Les réclamations devront être adressées oralement au Juge-Arbitre de l'épreuve ou son délégué ;
- 9.3 Les réclamations devront être faites dans les 30 minutes qui suivent l'annonce officielle du résultat de cette épreuve ;
- 9.4 Pour arriver à une décision équitable, le Juge-Arbitre devra prendre en considération toute preuve disponible qu'il estimera nécessaire y compris une photographie ou un film provenant d'un appareil vidéo officiel ou toute autre preuve vidéo disponible ;
- 9.5 Le Juge-Arbitre peut trancher la réclamation ou la transmettre au comité de protêt ;
- 9.6 Si le Juge-arbitre prend une décision sur la réclamation, il y aura droit d'appel auprès du comité de protêt ;
- 9.7 L'appel au comité de protêt doit être déposé dans les 30 minutes suivant la décision ;
- 9.8 L'appel doit être fait par écrit et signé par le responsable de délégation identifié par l'instance régionale du RSEQ ;
- 9.8 L'appel doit être fait par écrit et signé par le responsable de délégation identifié par son établissement scolaire.
- 9.9 Un montant de 50\$ sera chargé pour toute demande de protêt. Ce montant sera remboursé si le protêt est gagné ;
- 9.10 La décision du comité de protêt est finale et sans appel ;
- 9.11 Comité de protêt :  
Le comité de protêt sera composé :
  - Du Juge-Arbitre de l'épreuve ou son délégué ;
  - Le coordonnateur de l'événement ;
  - Le commissaire représentant du RSEQ ou son remplaçant.N.B. : Cette procédure a été élaborée en consultation avec la Fédération Québécoise d'athlétisme

## 10. REGLEMENTS

- 10.1 Les règlements officiels d'athlétisme sont ceux de la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA).
- 10.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 10.3 Les règlements administratifs du RSEQ Lac-Saint-Louis doivent être respectés

## 11. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 11.1 Il est interdit de participer à une épreuve avec les accessoires suivants :
  - Lecteur MP3, écouteurs
  - Cellulaire
  - Casquette

Le non-respect entraînera la disqualification de l'athlète fautif.

- 11.2 Uniforme
  - La tenue de sport est obligatoire (short ou pantalon de sport)
  - Le port du jean (short ou pantalon) est interdit et entraînera la disqualification de l'athlète fautif.



## 12. OFFICIELS

Chaque école qui participe doit prendre en charge un plateau de compétition ou un secteur de l'organisation (les écoles qui sont en mesure de fournir plus de bénévoles sont invitées à communiquer avec nous).

Les responsabilités de chaque école seront attribuées à la suite de la réception du formulaire "Avis de participation".

Épreuve	Plateau	Adulte	Bénévole	
Commissaire/Arbitre			1	Compte tour + cloche - Signalement des infractions longue distance / tournant
Commissaire/Arbitre			1	Compte tour + cloche - Signalement des infractions longue distance / tournant
Commissaire/Arbitre			1	Compte tour + cloche - Signalement des infractions longue distance / tournant
Placeurs de vagues		1		Départ des pistes
Présences		1		Départ des pistes
Remise des médailles		1	1	Remettre médailles et lettre d'invitation pour le CPS
Remise des médailles		1	1	Remettre médailles et lettre d'invitation pour le CPS
Remise des médailles		1	1	Remettre médailles et lettre d'invitation pour le CPS
Estafette / Aide			2 à 3	Relais entre photo-finish et table du protocole
Estafette / Aide			2 à 3	Relais entre photo-finish et table du protocole
Lancer du poids # 1 - Fem.	1	1	2	Prise de présence, validation des lancers, inscriptions des résultats, aide
Lancer du poids # 2 - Masc.	1	1	2	Prise de présence, validation des lancers, inscriptions des résultats, aide
Saut en hauteur # 1 - Fém.	1	1	4	Prise de présence, validation des lancers, inscriptions des résultats, aide
Saut en hauteur # 2 - Masc.	1	1	4	Prise de présence, validation des lancers, inscriptions des résultats, aide
Saut en longueur #1	1	1	5	Prise de présence, validation des lancers, inscriptions des résultats, aide

## ANNEXE 1 PROCEDURES DE RECLAMATION ET APPELS

INSTITUTION : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

DÉLÉGUÉ D'INSTITUTION : \_\_\_\_\_

- La réclamation a été faite de façon orale au juge arbitre de la compétition ou son délégué.
- La réclamation a été faite dans les 30 minutes qui ont suivi l'annonce officielle des résultats.
- Le juge arbitre a pris une décision équitable en ayant pris en considération toutes les preuves disponibles qui estimera nécessaire (photo ou film d'un appareil officiel ou preuve vidéo disponible).

Décision :       Réclamation ACCEPTÉE                       Réclamation REFUSÉE

Explication : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le Juge-Arbitre transmet la demande de réclamation au comité de protêt.

Un droit d'appel a été demandé auprès du comité de protêt.

Heure de la demande :

La demande d'appel a été déposée 30 minutes suivant la décision.

Heure de dépôt de la demande :

Le délégué d'institution a remis le 50 \$ exigé pour la demande de protêt

Membres du comité de protêt :

Juge-arbitre ou son délégué : \_\_\_\_\_

Coordonnateur de l'évènement : \_\_\_\_\_

Commissaire RSEQ \_\_\_\_\_



DÉTAILS DE LA DEMANDE :

Nom de l'athlète : \_\_\_\_\_

Épreuve : \_\_\_\_\_

Série : \_\_\_\_\_ Corridor : \_\_\_\_\_

DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du demandant : \_\_\_\_\_

COMITÉ DE PROTÊT :

Maintien de la décision :  OUI  NON

Explication : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DÉCISION SUR LA DEMANDE D'APPEL :  Acceptée  Refusée  
 Remboursement du 50 \$

La décision du comité de protêt est finale et sans appel

Signatures des membres du comité : Juge arbitre : \_\_\_\_\_  
Coordonnateur : \_\_\_\_\_  
Commissaire : \_\_\_\_\_

## ANNEXE 2 GRILLE DE PREPARATION DES RELAIS

Épreuve : 4X60 (Sans témoin)		
Catégorie + Sexe : <b>BENJAMIN FÉMININ</b>		
Ordre :	# DE DOSSARD	Prénom et Nom
1		
2		
3		
4		
Épreuve : 4X60 (Sans témoin)		
Catégorie + Sexe : <b>BENJAMIN MASCULIN</b>		
Ordre :	# DE DOSSARD	Prénom et Nom
1		
2		
3		
4		
Épreuve : 4X200		
Catégorie + Sexe : <b>CADET FÉMININ</b>		
Ordre :	# DE DOSSARD	Prénom et Nom
1		
2		
3		
4		
Épreuve : 4X200		
Catégorie + Sexe : <b>CADET MASCULIN</b>		
Ordre :	# DE DOSSARD	Prénom et Nom
1		
2		
3		
4		
Épreuve : 4X200		
Catégorie + Sexe : <b>JUVÉNIL FÉMININ</b>		
Ordre :	# DE DOSSARD	Prénom et Nom
1		
2		
3		
4		
Épreuve : 4X200		
Catégorie + Sexe : <b>JUVÉNIL MASCULIN</b>		
Ordre :	# DE DOSSARD	Prénom et Nom
1		
2		
3		
4		